



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2252

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains -
Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières -
Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Marcy l'Etoile - Corbas -
Feyzin - Vénissieux

objet : Projets nature du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du
plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz - Attribution de
subventions pour les programmes d'actions 2011 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques
d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2252**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Corbas - Feyzin - Vénissieux

objet : **Projets nature du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2011 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le SCOT 2030 de l'agglomération lyonnaise a défini son développement autour de trois réseaux : réseau des transports collectifs, réseau bleu des fleuves et réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers. En concordance, la Communauté urbaine de Lyon a défini dans le plan local d'urbanisme (PLU) une trame verte, réseau continu d'espaces naturels et agricoles pas ou peu urbanisés.

Aux termes de ses statuts, la Communauté urbaine est compétente en matière de soutien aux actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend la préservation des espèces qu'ils abritent. La Communauté urbaine a ainsi procédé à l'inventaire des sites d'intérêt écologique et recensé 58 sites remarquables sur le territoire communautaire qui sont susceptibles de bénéficier d'actions financières par la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Dans sa délibération n° 2006-6763 du 13 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a clarifié, sur la base des principes de spécialité et d'exclusivité, le champ et les objets de son intervention tout en réaffirmant l'importance du partenariat avec les communes ou leurs groupements et avec le département du Rhône.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon a réaffirmé dans la priorité "Faire de l'environnement un moteur de développement" la volonté de maintenir une protection des milieux et soutenir l'agriculture périurbaine.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine poursuit le développement des projets nature initiés depuis plusieurs années, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997, puis dans le cadre de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

Lorsque les projets nature concernés sont sur la liste des espaces naturels sensibles (ENS) du département du Rhône, celui-ci participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour moitié par la Communauté urbaine et le département du Rhône.

Aujourd'hui, il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, douze projets nature, auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, des îles et lînes du Rhône et du grand parc nature de Miribel Jonage.

Il est proposé de participer aux actions prévues pour 2011 dans le cadre des sept projets nature suivants :

a) - Le projet nature du ruisseau des Echets

Ce projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets. Créé en 1997, il est composé des communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, les trois communes ont décidé de préserver ce vallon d'une superficie de 294 hectares, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création, par le Département, d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, d'autre part, en le mettant en valeur par des actions réalisées dans le cadre du projet nature.

Programme d'actions pour 2011 :

Pour 2011, il est prévu diverses actions d'entretien et de sécurisation du site, des actions d'animation pédagogique, l'entretien d'une mare sur la zone humide des Prolières ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme.

Le coût total est estimé à 21 041,84 € HT, soit 25 166 € TTC. Le Département participerait à hauteur de 8 413 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le Syndicat participerait à hauteur de 9 232 €, la commune de Fontaines Saint Martin à hauteur de 877 € et la Communauté urbaine à hauteur de 6 644 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine de Lyon portent sur :

- en investissement :

. l'entretien d'une mare sur la zone humide des Prolières, pour un coût total estimé à 903 € HT, soit 1 080 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 361 € au taux de 40 % du coût hors taxes, d'une participation de la commune de Fontaines Saint Martin pour le financement de la TVA d'un montant de 177 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 542 € au taux de 60 % du coût hors taxes,

- en fonctionnement :

. des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (42 animations en 2011-2012, présentation des animations et conférence), pour un coût total estimé à 8 503,34 HT, soit 10 170 € TTC. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du Département de 4 068 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 6 102 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets à hauteur de 18 369 € en crédits d'investissement et 7 974 € en crédits de fonctionnement en 2010.

En 2010, outre la réalisation de 42 cycles de 3 animations pédagogiques en direction des écoles et les différentes actions d'entretien, le projet nature a permis la réalisation d'une mare pédagogique sur la zone humide des Prolières.

b) - Le projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches

Ce projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, créé en 1994 et regroupant les communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully pour le maintien de la qualité environnementale des vallons des deux ruisseaux ainsi que pour l'accueil et la sensibilisation à l'environnement du public.

Programme d'actions pour 2011 :

Pour 2011, il est prévu l'aménagement et la restauration des accès aux espaces naturels, des acquisitions foncières ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au monde agricole, des sorties nature et l'édition d'un journal. Le coût total est estimé à 63 093,64 € HT, soit 75 460 € TTC. Le Département participerait à hauteur de 27 440 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le Syndicat participerait à hauteur de 19 382 € et la Communauté urbaine à hauteur de 28 638 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement :

- . l'aménagement et la restauration des accès aux espaces naturels,
- . la conception de panneau d'équipement signalétique pour la plateforme d'observation,
- . l'acquisition de terrains en espaces naturels,

pour un coût total estimé à 24 130,43 € HT, soit 28 860 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 9 652 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par le syndicat pour un montant de 4 730 €, d'une participation de la Communauté urbaine de 14 478 € au taux de 60 % du coût hors taxes,

- en fonctionnement :

- . le plan de gestion des parcelles boisées,
- . l'éducation relative à l'environnement et au monde agricole,
- . l'édition d'un journal semestriel,

pour un coût total estimé à 19 732,44 € HT, soit 23 600 € TTC. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département du Rhône de 9 440 € au taux de 40 %, la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 14 160 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches à hauteur de 753 € en crédits d'investissement et 16 860 € en crédits de fonctionnement en 2010. En 2010, le projet nature a réalisé une étude sur l'état sanitaire du bois de Serres et Planches ainsi que 35 cycles de 3 animations pédagogiques dans les écoles.

c) - Le projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet concerne les communes de Craponne et de Francheville. Il est géré par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Francheville à la commune de Craponne pour une période de trois années.

Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron mais également la gestion des landes de Sorderattes et de la prairie de Pont Chabrol (zone humide) ainsi que l'ensemble des espaces naturels du projet nature des deux communes.

Programme d'actions pour 2011 :

Pour 2011, il est prévu d'entretenir les sites de Pont Chabrol, des Sorderattes et du Fort du Bruissin, de mener des actions d'animation pédagogique et leur mise en valeur, l'entretien des équipements existants, l'entretien et la sécurisation des aménagements aux sentiers. Le coût total est estimé à 57 479 € HT, soit 68 745 € TTC. Le Département participerait à hauteur de 24 979 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les communes participeraient à hauteur de 18 241 € et la Communauté urbaine à hauteur de 25 525 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement :

. l'amélioration des sentiers pour un coût total estimé à 12 542 € HT, soit 15 000 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 5 017 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 2 458 € et d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 7 525 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en fonctionnement :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 25 083 € HT, soit 30 000 € TTC.

Le plan de financement de cette action comprend une participation du Département de 12 000 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 18 000 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu le projet nature du vallon de l'Yzeron à hauteur de 7 525 € en crédits d'investissement et 19 200 € en crédits de fonctionnement en 2010. En 2010, le projet nature s'est fortement investi dans la réalisation d'un nouveau plan de gestion intégrant les espaces naturels du territoire de Brindas ainsi que 50 cycles de 3 animations pédagogiques.

d) - Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Initié en 1998, ce projet porte sur les espaces agricoles et naturels du plateau des Hautes Barolles de la commune de Saint Genis Laval. Ce plateau n'est inscrit à l'inventaire départemental des espaces naturels sensibles que sur une petite portion au nord qui, à ce jour, n'est pas mise en valeur. De ce fait, le Département n'intervient pas dans la mise en oeuvre et le financement du projet nature.

Programme d'actions pour 2011 :

Pour 2011, il est prévu de réaliser des travaux d'équipement (remplacement de bornes signalétiques), d'entretien du plateau et des sentiers, la mise en place d'un plan de propreté, la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. Le coût total est estimé à 25 292,64 € HT, soit 30 250 € TTC. La commune de Saint Genis Laval participerait à hauteur de 7 034 € et la Communauté urbaine à hauteur de 23 216 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement :

. la réparation et la pose des bornes directionnelles endommagées pour un coût total estimé à 3 344,48 € HT, soit 4 000 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 3 216 €, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 784 €.

- en fonctionnement :

. la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles, pour un coût total estimé à 16 722,40 € HT, soit 20 000 € TTC.

Pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu le projet nature du plateau des Hautes Barolles à hauteur de 20 000 € en crédits de fonctionnement en 2010. En 2010, le projet nature a initié une première phase de plantations de haies, l'inauguration d'un sentier d'interprétation au fort de Côte Lorette ainsi que 30 cycles de 3 animations pédagogiques.

e) - Le projet nature du Plateau de Méginand

En 2007, les communes de Tassin la Demi Lune, de Saint Genis les Ollières et de Sainte Consorce ont souhaité engager une étude diagnostic pour la mise en valeur et la préservation du plateau de Méginand. Par délibération du 12 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'accompagner les communes dans ce projet. Au cours de cette étude, pilotée par le département du Rhône, les trois communes initiales ont souhaité associer à ce projet les communes de Grézieu la Varennes, Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile ainsi que la communauté de communes des Vallons du Lyonnais. Le diagnostic réalisé sur le site du plateau de Méginand et de ses abords a permis de faire le constat d'une grande richesse naturelle du site, de l'importance de l'activité agricole, essentiellement basée sur l'élevage pour la préservation de cette richesse et d'une qualité paysagère remarquable du secteur.

L'ensemble des communes concernées ont décidé de confier la maîtrise d'ouvrage du projet nature intitulé "Projet nature du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnière, du Ribes et du Ratier", à la commune de Tassin la Demi Lune.

Programme d'actions pour 2011 :

Pour l'année 2011, pour l'ensemble du projet nature Méginand, il est prévu de mettre en œuvre des opérations d'amélioration de mares et de zones humides, de la maîtrise foncière, les animations pédagogiques pour l'année scolaire 2011-2012 pour l'ensemble des communes. Le coût total est estimé à 47 028,43 € HT, soit

56 246 € TTC. Le département du Rhône participerait à hauteur de 23 332 €, la communauté de communes des Vallons du Lyonnais à hauteur de 9 309 €, l'ensemble des communes à hauteur de 7 082 € et la Communauté urbaine à hauteur de 16 523 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement :

- . l'amélioration de mares et de zones humides,
- . la maîtrise foncière en vue de la création d'un sentier,

pour un coût total estimé à 10 172,24 € HT, soit 12 166 € TTC. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 4 430 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 1 616 €, d'une participation spécifique de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais d'un montant de 1 597 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 4 523 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en fonctionnement :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 16 722,41 € HT, soit 20 000 € TTC. Le plan de financement de cette action comprend une participation du département de 8 000 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 12 000 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu, en 2010, le projet nature du plateau de Méginand à hauteur de 4 818 € en crédits d'investissement et 11 400 € en crédits de fonctionnement en 2010. En 2010, première année du projet nature, il a été réalisé un diagnostic sanitaire du réseau des haies et la préparation de la mise en route des animations pédagogiques.

f) - Le projet nature de la branche nord du V Vert

Ce projet concerne l'espace naturel et agricole situé entre les communes de Chassieu et Décines Charpieu. En 2007, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces intéressantes et un plan de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, la commune de Décines Charpieu a délégué à la commune de Chassieu la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de trois années.

Programme d'actions pour 2011 :

Pour 2011, il est prévu de réaliser des animations scolaires dans les écoles de Décines Charpieu et Chassieu en lien avec le territoire.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine de Lyon portent en fonctionnement sur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 8 590,30 € HT, soit 10 274 € TTC. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du Département de 4 110 € au taux de 40 % et une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 6 164 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu le projet nature de la branche nord du V Vert à hauteur de 8 700 € en crédits de fonctionnement en 2010. En 2010, le Projet nature a fait réaliser un inventaire des Orchidées présentes sur la colline du Biezin ainsi que 10 cycles de 3 animations pédagogiques.

g) - Opération 10 000 enfants pour une forêt (projet nature V Vert)

En parallèle, depuis plusieurs années, la commune de Décines Charpieu met en œuvre une action intitulée 10 000 enfants pour une forêt qui a un double objectif : éducation à l'environnement pour les enfants de cycle 3 par la plantation d'arbres et création d'une forêt sur le site réhabilité d'une ancienne décharge le long de la rocade. La participation forfaitaire de la Communauté urbaine est de 3 344,88 € HT, soit 4 000 € TTC versés à la commune de Décines Charpieu.

h) - Le projet nature de Sermenaz

Sur la commune de Rillieux la Pape, le terrain de Sermenaz a été acquis en 2000 par la Communauté urbaine auprès du ministère de la défense et mis à la disposition de la commune de Rillieux la Pape. Trois secteurs ont alors été délimités sur ce terrain :

- au nord, une zone à vocation économique, devenue aujourd'hui la zone d'activités de Sermenaz,
- à l'ouest du site, un secteur d'habitat, où l'opération les "Balcons de Sermenaz" devrait voir le jour dans les années à venir,

- au sud, un vaste espace d'environ 40 hectares destiné à rester un espace naturel de proximité.

L'espace naturel de Sermenaz est l'un des 87 sites inscrits à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département du Rhône, document de référence pour l'application d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces. Rappelons que le Département a instauré, en 1991, la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), se dotant ainsi des compétences définies par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985.

Sermenaz est, par ailleurs, identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine de Lyon. Couvrant près de la moitié du territoire de l'agglomération, les espaces naturels et agricoles constituent un véritable enjeu dans son développement dans ses différentes composantes (patrimoine naturel, paysage, usages, qualité de vie, etc.).

Programme d'actions pour 2011 :

Pour l'année 2011, il est prévu des travaux d'abattage et de débroussaillage sélectif, des éclaircies et des clairières et la restauration ou la création de cheminements. Il est également prévu la pose de barrières, chicanes et panneaux d'information relatifs au projet nature et aux travaux engagés sur le site de Sermenaz. Enfin, le programme 2011 intègre une première série d'interventions pédagogiques auprès des jeunes publics qui pourront être conduites sur l'année scolaire 2011-2012. Le coût total est estimé à 22 483,27 € HT, soit 26 890 € TTC. Le Département participerait à hauteur de 7 000 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. La commune de Rillieux la Pape participerait à hauteur de 9 390 € et la Communauté urbaine à hauteur de 10 500 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement :

- . des travaux d'abattage et de débroussaillage sélectif pour des ouvertures du milieu, des éclaircies et des clairières,
- . la restauration ou la création de cheminements,
- . l'enlèvement de déchets à l'abandon depuis de longues années dans le site,
- . la pose de barrières et chicanes permettant de contenir les intrusions motorisées au sein de cet espace naturel ainsi que la mise en place, aux principales entrées du site, de panneaux d'information relatifs au projet nature et aux travaux engagés sur le site de Sermenaz,

pour un coût total estimé à 12 500 € HT, soit 14 950 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 5 000 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 2 450 € et d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 7 500 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en fonctionnement :

- . les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 4 180,60 € HT, soit 5 000 € TTC.

Le plan de financement de cette action comprend une participation du Département de 2 000 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 3 000 € au taux de 60 %.

Ce projet entre, en 2011, dans sa première année de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'objet du rapport, il convient de supprimer la commune de Marcy l'Etoile.

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs "e) - *Le projet nature du plateau de Méginand*", il convient de rajouter avant "*Programme d'actions pour 2011* :"

la phrase suivante :

"La commune de Marcy l'Etoile, bien qu'ayant participé à l'étude-diagnostic pour la mise en valeur et la préservation du plateau de Méginand, ne souhaite pas participer à ce projet ;"

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve, dans le cadre des projets nature :

a) - l'attribution de subventions pour la réalisation des programmes d'actions 2011, pour un montant de 121 210 € TTC composé de 37 784 € de crédits d'investissement et de 83 426 € de crédits de fonctionnement, répartis de la façon suivante :

- au Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets pour la mise en œuvre du projet nature du ruisseau des Echets :

- . 542 € en crédits d'investissement,
- . 6 102 € en crédits de fonctionnement ;

- au Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches pour la mise en œuvre du projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches :

- . 14 478 € en crédits d'investissement,
- . 14 160 € en crédits de fonctionnement ;

- à la commune de Craponne pour la mise en œuvre du projet nature du vallon de l'Yzeron :

- . 7 525 € en crédits d'investissement,
- . 18 000 € en crédits de fonctionnement ;

- à la commune de Saint Genis Laval pour la mise en œuvre du projet nature du plateau des Hautes Barolles :

- . 3 216 € en crédit d'investissement,
- . 20 000 € en crédits de fonctionnement ;

- à la commune de Tassin la Demi Lune pour la mise en œuvre du projet nature du plateau de Méginand :

- . 4 523 € en crédits d'investissement,
- . 12 000 € en crédits de fonctionnement ;

- à la commune de Chassieu pour la mise en œuvre du projet nature branche nord du V Vert :

- . 6 164 € en crédits de fonctionnement ;

- à la commune de Décines Charpieu pour la réalisation de la tranche 2011 de l'opération 10 000 enfants pour une forêt :

- . 4 000 € en crédits de fonctionnement ;

- à la commune de Rillieux la Pape pour la mise en œuvre du projet nature de Sermenaz :

- . 7 500 € en crédits d'investissement,
- . 3 000 € en crédits de fonctionnement,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, les communes de Craponne, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Chassieu, Décines Charpieu et Rillieux la Pape définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain et valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1465 pour la somme de 37 784 € en dépenses à la charge du budget principal.

5° - Les dépenses en investissement, pour un montant de 37 784 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 204 141 et 204 158 - fonction 830 - opération n° 1465, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 18 893 € en 2011,
- 18 891 € en 2012.

6° - Les dépenses en fonctionnement, pour un montant de 83 426 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 657 341 et 657 358 - fonction 830 - opération n° 1465, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 39 713 € en 2011,
- 43 713 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.